



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christophe CURTY Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNENT (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

Etaient absents: Auxon-Dessous : M. Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAVEREL Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3) YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

Mandataires : J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

Délibération n°2012/001849

Rapport n°7.3 - Subvention pour l'acquisition / amélioration d'un logement à Pouilley-les-Vignes (Grand Besançon Habitat)

Subvention pour l'acquisition / amélioration d'un logement à Pouilley-les-Vignes (Grand Besançon Habitat)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président
Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2012 et au PPIF 2012-2016 AP/CP « subventions PLH 2006-2012 »	Montant de l'AP : 7 038 922 € Montant du CP 2012 : 1 834 614 € Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°5 du Programme Local de l'Habitat actualisé, le Grand Besançon participe à l'équilibre financier des opérations de logements locatifs publics financés notamment dans le cadre du droit commun.

Il est proposé l'attribution à Grand Besançon Habitat d'une participation financière de 10 000 € pour l'acquisition / amélioration d'un logement de type PLAI, situé au 12 Rue d'Emagny à Pouilley-les-Vignes, dans le cadre de la programmation 2012 de droit commun.

Demandeur : Grand Besançon Habitat

Objet : Demande de subvention pour une opération d'acquisition / amélioration d'un logement de type PLAI, situé au 12 rue d'Emagny à Pouilley-les-Vignes.

Ce logement de type PLAI est un habitat spécifique acquis dans le but de reloger une famille actuellement locataire d'une maison située Chemin de Port Arthur à Chalezeule vouée à la démolition dans le cadre du projet d'aménagement de la zone des Marnières.

Nature de l'opération : Production dans le cadre de la programmation 2012 de droit commun.

Subvention : Il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 10 000 €.

Mme HINCELIN et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde à Grand Besançon Habitat une subvention d'un montant global de 10 000 € pour l'acquisition / amélioration d'un logement de type PLAI à Pouilley-les-Vignes dans le cadre de la programmation de droit commun 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : III
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 5 OCT. 2012

**Demandeur****GRAND BESANÇON HABITAT****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition amélioration d'un pavillon individuel, d'une surface utile de 122,74 m², situé au 12 Rue d'Emagny à Pouilley-les-Vignes. Ce logement de type PLA I est un habitat spécifique acquis dans le but de reloger une famille actuellement locataire d'une maison située Chemin de Port Arthur à Chalezeule vouée à la démolition dans le cadre du projet d'aménagement de la zone des Marnières.

Programmation de Droit Commun en 2012.

Typologie des logements PLA I : I T5

Règlement CAGB de référence

Délibérations du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et du 20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH ».

Condition d'attribution

Fiche action du Programme Local de l'Habitat actualisé n°5 « Le soutien aux opérations de logements publics ».

Plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 7 %) : 221 693,00 €

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention Etat (PLA I)	5 826,00 €	2,63 %
Subvention CAGB - Habitat (PLA I)	10 000,00 €	4,51 %
Prêts CDC PLA I et PLA I Foncier	153 922,00 €	69,43 %
Fonds propres	51 945,00 €	23,43 %
Total TTC	221 693,00 €	100,00 %

Observations

Coûts (TTC, TVA 7 %) par m² de surface utile :

- prix de revient : 1 806,20 € / m²
- charges foncières : 1 635,33 € / m²
- travaux : 153,43 € / m²
- honoraires : 17,44 € / m²

Le niveau de performance énergétique du logement est actuellement de 271,03 kWh/m².an. Des travaux de mise en conformité électrique, d'amélioration du chauffage électrique et d'embellissement du pavillon sont prévus par le bailleur. Il est également prévu l'installation d'un poêle à bois pour permettre un chauffage plus économique correspondant à la demande des locataires.

Une autorisation de commencer les travaux a été signée le 15 juin 2012.